

Madame, Monsieur, cher adhérent,

La Fédération des chasseurs vient d'adopter la mise en place d'un plan en faveur du petit gibier. Cette politique qui tient compte du contexte départemental est le fruit d'une réflexion issue du retour d'expériences de la Fédération des Chasseurs du Pas de Calais et de la consultation des territoires de la Charente Maritime en contrat « petite faune de plaine » de niveau IV.

Un plan va être mis en place pour les 4 prochaines années. Il s'articule autour de 10 actions majeures dont une, présentée ci-dessous, qui vise à récompenser les chasseurs qui s'impliqueront personnellement dans la limitation des prédateurs.

C'est à celle-ci que nous vous invitons aujourd'hui à participer massivement.

Un encouragement pour les chasseurs de la Charente Maritime qui s'investissent dans le projet

L'impact de la prédation sur la dynamique des populations de proies est démontré scientifiquement par de nombreuses études. Même les associations de protection de la nature ont recours à ce type de régulation pour préserver certaines espèces. En Bretagne, la réserve naturelle des marais de SENE régule le renard et la corneille noire pour protéger l'avocette élégante. En Normandie, sur l'île de St Marcouf, le Groupe Ornithologique Normand piège le renard et les corneilles afin de protéger les colonies d'oiseaux marins.

L'objectif, pour la fédération de la Charente Maritime, est de développer une stratégie visant à réduire les populations de renards et de corneilles noires afin de favoriser le développement du petit gibier naturel sédentaire très fragilisé par la dégradation et l'appauvrissement des milieux naturels. Pour y arriver, le plan propose la mise en place d'une « **Prime au mérite** » pour les chasseurs adhérents de notre Fédération en remboursant le permis de chasse départemental 17 et l'assurance chasse à tous les chasseurs qui rapporteront, individuellement, au moins 35 queues de renards capturés durant la saison (du 1^{er} juillet au 30 juin).

En plus de cette récompense, viendra s'ajouter, 500 € de bon d'achat pour le chasseur ayant rapporté le plus de queues de renard, 350 € pour le 2^{ème} et 150 € pour le 3^{ème} chez un célèbre équipementier partenaire.

Pour récompenser le prélèvement de corneilles noires, le plan propose des bons d'achat aux 3 premiers des chasseurs ayant rapporté le plus de paires de pattes.

Une récompense sous la forme d'un pack de 12 appelants de corbeaux en plastique ou d'un trio infernal ou d'un filet de camouflage double faces sera offerte pour tous les chasseurs qui rapporteront au moins 200 pattes de corneilles.

Comment participer et bénéficier de cette action ?

C'est très simple !

Au fur et à mesure de la saison, conservez précieusement les queues des renards et les pattes des corneilles au congélateur. Par mesure d'hygiène, manipulez les animaux prélevés avec des gants jetables et placez vos vestiges dans une boîte à archives (en carton ou plastique) que vous réservez dans votre congélateur.

En fin de saison, au mois de juin si vous avez atteint ou dépassé le nombre de captures nécessaire pour être éligible, contactez la fédération, par mail ou téléphone afin de signaler le nombre de capture.

Un technicien prendra rendez-vous et viendra récupérer vos vestiges. En échange il vous remettra :

Pour les renards, un bon certifiant votre tableau. Vous participerez ainsi au challenge du meilleur chasseur de renard de l'année. Votre validation départementale de chasse 17 et votre assurance chasse vous seront alors remboursées en septembre.

Pour les corneilles, une boîte de 12 formes de corbeaux ou un trio infernal ou un filet de camouflage, selon votre choix vous sera immédiatement offert en échange des vestiges. Un bon certifiant votre tableau vous sera également remis et vous participerez ainsi au challenge du meilleur chasseur de corvidés de l'année.